

Informations actuelles sur la vaccination contre le coronavirus en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Où puis-je me faire vacciner?

Depuis le 1er octobre 2021, les vaccinations contre le coronavirus en Rhénanie-du-Nord-Westphalie sont principalement prises en charge par les médecins libéraux et les médecins d'entreprise. Les premiers interlocuteurs en cas d'intérêt pour une vaccination sont donc désormais le plus souvent les médecins de famille. Si vous n'avez pas de médecin de famille, vous trouverez [ici](#) les cabinets médicaux pratiquant la vaccination en Rhénanie du Nord et [ici](#) les cabinets médicaux pratiquant la vaccination en Westphalie-Lippe, auxquels vous pouvez vous adresser.

En outre, les 53 districts et villes indépendantes ont mis en place un réseau de centres de vaccination décentralisés. Vous trouverez ici un aperçu des centres de vaccination en Rhénanie-du-Nord-Westphalie : www.impfen.nrw

De plus, il existe des offres de vaccination mobiles à bas seuil ou des actions de vaccination partout dans le pays.

Pourquoi une vaccination de rappel (booster) est-elle importante ?

Se faire vacciner contre la Covid-19, c'est se protéger soi-même ainsi que son entourage et contribuer à ralentir la propagation du virus. Les vaccins contre la Covid-19 disponibles protègent notamment contre les formes graves. Même si les infections par le coronavirus ne peuvent pas être totalement évitées par la vaccination, les personnes qui sont infectées malgré la vaccination contribuent dans une moindre mesure à la propagation du virus et réduisent ainsi le risque de contamination pour les autres.

Malgré cela, des études récentes montrent que la protection vaccinale contre les infections diminue avec le temps, en particulier chez les personnes très âgées ou dont le système immunitaire est affaibli. De plus, chez les personnes âgées, la réponse immunitaire est globalement plus faible après une vaccination. Dans ce cas, une vaccination de rappel permet d'augmenter à nouveau considérablement la protection vaccinale, par exemple sous forme d'anticorps. La vaccination de rappel joue un rôle de renforcement (en anglais : booster) pour le système immunitaire ; c'est pourquoi elle est également appelée vaccination booster.

Quand une vaccination de rappel est-elle recommandée ?

Le ministère de la Santé de Rhénanie-du-Nord-Westphalie recommande actuellement une vaccination de rappel **au moins cinq mois** après la dernière dose de vaccin de la vaccination de base. Ce qui suit s'applique cependant : Les personnes dont la vaccination de base remonte à au moins quatre mois peuvent également se faire vacciner dans le cadre des actions de vaccination communale.

Cela n'affecte pas les décisions prises au cas par cas sur la base d'une indication médicale pour une vaccination de rappel antérieure, à condition qu'un intervalle minimum de quatre semaines soit atteint dans ce cas. Toutefois, l'intervalle minimum de quatre semaines ne constitue expressément pas une recommandation, mais une limite inférieure absolue pour les

décisions au cas par cas. Cet intervalle de vaccination s'inspire de la recommandation actuelle de la Commission permanente pour les vaccinations (STIKO) concernant les vaccinations contre la COVID-19, selon laquelle, par exemple, une vaccination de rappel peut être administrée aux personnes immunodéficientes chez qui la réponse vaccinale pourrait être fortement diminuée, quatre semaines seulement après la deuxième dose de vaccin, afin d'optimiser la série de vaccinations.

Qui peut recevoir une vaccination de rappel ?

La Commission permanente pour les vaccinations (STIKO) recommande une vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm (en général à six mois d'intervalle après la deuxième vaccination) pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus.

Toutefois, des groupes de personnes spécifiques devraient recevoir en priorité une vaccination de rappel. Il s'agit des personnes souffrant d'immunodéficiência, des personnes âgées de 70 ans et plus, des résidents et des personnes prises en charge dans les établissements de soins pour personnes âgées, ainsi que du personnel des établissements médicaux et de soins en contact direct avec des personnes vulnérables. Les personnes qui n'ont pas encore été vaccinées contre le coronavirus doivent également recevoir en priorité une immunisation de base.

Quels sont les vaccins utilisés pour la vaccination de rappel ?

Pour les rappels, **seuls les vaccins à ARNm (BioNTech, Moderna)** sont utilisés. Seuls ces deux vaccins sont actuellement autorisés pour les rappels en Allemagne. Si la primovaccination a été effectuée avec un vaccin à ARNm, le même vaccin doit être utilisé pour la vaccination de rappel. Si celui-ci n'est pas disponible, l'autre peut également être utilisé. Pour les personnes âgées de moins de 30 ans, il est en principe recommandé d'utiliser BioNTech. Cela s'applique pour la primovaccination et les rappels.

Où puis-je obtenir un rappel de vaccination ?

Les rappels de vaccination sont effectués, entre autres, par des équipes mobiles de vaccination, par les médecins libéraux et par les médecins d'entreprise ou dans des centres de vaccination ainsi que dans le cadre d'actions de vaccination mobiles. Vous trouverez ici un aperçu des centres de vaccination en Rhénanie-du-Nord-Westphalie : www.impfen.nrw

J'ai été vacciné avec AstraZeneca ou Johnson&Johnson. Puis-je quand même recevoir un rappel de vaccination ?

Pour ceux qui ont reçu leur première protection vaccinale avec le vaccin vectoriel de Johnson&Johnson, la STIKO recommande, afin d'optimiser la protection vaccinale, une vaccination ARNm supplémentaire à partir de la quatrième semaine après la vaccination Johnson&Johnson administrée et une vaccination de rappel 6 mois plus tard.

Les personnes ayant reçu leur première série de vaccins avec le vaccin vectoriel d'AstraZeneca peuvent également recevoir une injection de rappel avec un vaccin à ARNm six mois après la deuxième vaccination. Il en va de même pour les vaccinations croisées (1ère vaccination : vaccin vectoriel + 2e vaccination : vaccin à ARNm).

La vaccination de rappel est-elle gratuite ?

Oui. Tous les vaccins contre le coronavirus sont gratuits. Il en va de même pour les rappels de vaccins.

J'ai également reçu un vaccin contre la grippe. Est-ce compatible avec une vaccination de rappel ?

Oui. La vaccination contre la grippe peut être effectuée en même temps que la vaccination contre le coronavirus.

Vaccination préventive pour les enfants de 5 à 11 ans

Le vaccin contre la COVID-19 est-il également recommandé pour les enfants et les adolescents ?

En tenant compte de toutes les données disponibles à ce jour , **la STIKO recommande la vaccination contre le COVID-19 pour les enfants âgés de cinq à onze ans présentant différents antécédents médicaux.** En outre, la vaccination est recommandée aux enfants dans l'entourage desquels se trouvent des personnes à haut risque de développer une forme grave de COVID-19 et qui ne peuvent pas ou pas suffisamment être protégées par la vaccination (par ex. les personnes très âgées ainsi que les personnes immunodéprimées). De plus, les enfants âgés de 5 à 11 ans sans antécédents médicaux peuvent également être vaccinés contre le COVID-19 après avoir été informés par leur médecin, à condition qu'il s'agisse d'un souhait individuel des enfants et de leurs parents ou tuteurs. Les dangers individuels d'éventuels effets secondaires font l'objet d'un entretien d'information de la part des pédiatres et des adolescents avant les vaccinations.

Avec quels vaccins les enfants peuvent-ils être vaccinés ?

Jusqu'à présent, seul le vaccin à ARNm Comirnaty® de BioNTech est autorisé pour la vaccination des enfants de cinq à onze ans. Ce vaccin diffère en termes de dosage, de concentration et de composition du vaccin de la société BioNTech destiné aux personnes âgées de 12 ans et plus. Un total de 2,4 millions de doses de vaccins pédiatriques devraient être livrées à l'État fédéral en décembre. Les premières doses de vaccin ont déjà été livrées aux pédiatres.

Je lis régulièrement que l'évolution du coronavirus est plutôt bénigne chez les enfants. Est-il vraiment nécessaire de vacciner ses enfants ?

La vaccination des enfants peut contribuer à renforcer la protection communautaire. Pour les enfants, il peut être difficile de respecter les distances, par exemple à l'école ou lors de rencontres avec des amis. La vaccination des jeunes empêche le virus de se propager dans ce groupe d'âge. Ainsi, ils ne sont pas les seuls à être protégés d'une éventuelle maladie grave, mais également les personnes avec lesquelles ils sont en contact, qui présentent des risques plus élevés de tomber malade ou qui ne peuvent pas être vaccinées. Cela est notamment le cas des personnes de référence souffrant de maladies ou d'allergies préexistantes, qui rendent impossible la vaccination contre le COVID-19.